



**Ordonnance rendue aux termes des articles 30 et 31 de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

Numéro de dossier: LTB-T-005617-26

Dans l'affaire du logement : 603, 26 Thorncliffe Park Drive
East York (Ontario) M4H1H9

Entre : Nasir Ahmad Locataire

et

Centurion Property Associates Inc. Locateur

Nasir Ahmad (le « locataire ») a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance déterminant que *Centurion Property Associates Inc.* (le « locateur ») :

- est entré illégalement dans le logement locatif, a entravé de façon importante la jouissance raisonnable du logement locatif ou de l'ensemble d'habitation par le locataire ou un membre de son ménage, et a harcelé, gêné, contraint, menacé ou importuné le locataire;¹
- ne s'est pas acquitté de ses obligations d'entretien prescrites par la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* ou qu'il ne s'est pas conformé aux normes de salubrité, de sécurité et d'entretien ainsi qu'aux normes relatives à l'habitation.²

Cette requête a été entendue par vidéoconférence le 26 mai 2026.

Seuls Max Mukaj, soit le mandataire du locateur, et Me Martin Zarnett, soit le représentant juridique du locateur, ont assisté à l'audience.

À 13 h 21, le locataire n'était ni présent ni représenté à l'audience, même si l'avis d'audience lui avait été dûment signifié par la Commission. Aucune demande d'ajournement de l'audience ne figurait dans le dossier.

La Commission détermine ce qui suit :

1. Puisque le locataire n'a pas assisté à l'audience pour défendre sa requête, je conclus que cette requête a été abandonnée.

¹ Article 31 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.

² Article 30 de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation*.

La Commission ordonne ce qui suit :

1. La requête du locataire est rejetée.

Le 28 mai 2026

Date de l'ordonnance

Alexandre Traboulsi

Membre, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto (Ontario) M7A 2G6

Pour toute question au sujet de la présente ordonnance, composer le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-3234.